

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

Jour 1

Durée de l'épreuve : **4 heures** – Coefficient : **16**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

À quelles difficultés se heurtent les politiques conjoncturelles dans la zone euro ?

DOCUMENT 1

Principaux indicateurs conjoncturels dans quelques pays de la zone euro en 2023

	TAUX DE CROISSANCE DU PIB (en %)	TAUX D'INFLATION (en %)	DETTE PUBLIQUE (en % du PIB)	SOLDE PUBLIC¹ (en % du PIB)	TAUX DE CHÔMAGE (en %)
Situations les plus favorables	Malte : 5,6	Belgique : 2,4	Estonie : 19,6	Chypre : 3,1	Tchéquie : 2,6
	Croatie : 3,1	Espagne : 2,4	Bulgarie : 22,1	Irlande : 1,7	Malte : 3,5
	Espagne : 2,5	Finlande : 3,1	Luxembourg : 25,7	Portugal : 1,2	Pays-Bas : 3,6
Situations les moins favorables	Irlande : -3,2	Hongrie : 14,2	Grèce : 162,0	Italie : -7,4	Espagne : 12,2
	Estonie : -3,0	Tchéquie : 10,1	Italie : 137,0	France : -5,9	Grèce : 11,1
	Luxembourg : -1,1	Slovaquie : 9,6	France : 111,0	Slovaquie : -5	Italie : 7,7

Source : D'après Eurostat, 2024.

1 : Différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques. Si le solde est négatif, il s'agit d'un déficit public

DOCUMENT 2

L'Union européenne dispose d'un budget limité, qui s'est élevé à 160 milliards d'euros pour 2018.

À lui seul, le budget général de l'État français était de 446 milliards d'euros en 2018, soit près de trois fois plus que celui de l'Union Européenne. Si on rapporte ces deux enveloppes respectivement aux populations concernées, on s'aperçoit que l'État français dépense en moyenne autour de 6 700 euros par habitant, quand l'Union européenne dispose d'un peu plus de 300 euros par citoyen. [...]

Le budget européen repose surtout sur deux grands piliers, l'agriculture et l'environnement (59 milliards d'euros en 2018) ainsi que la cohésion sociale et territoriale (56 milliards d'euros), qui représentaient à eux seuls plus de 70 % du total en 2018.

Le budget de fonctionnement de l'Union Européenne, qui inclut les frais liés à la Commission de Bruxelles, au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne, était quant à lui d'un peu moins de 10 milliards d'euros la même année, soit environ 6 % du total.

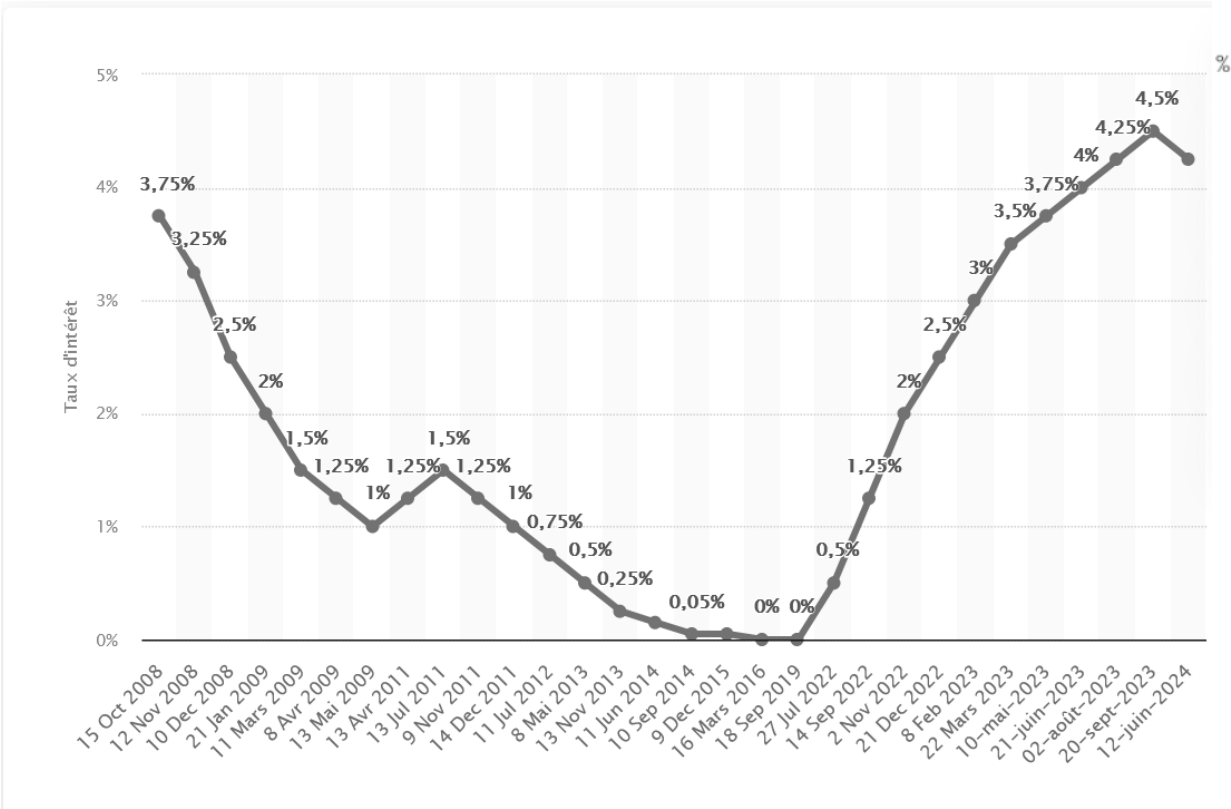
[...] Les États membres conservent des prérogatives budgétaires de premier plan. Les enveloppes consacrées en France à l'enseignement scolaire (72 milliards d'euros en 2018), à la défense et à la sécurité (63 milliards d'euros) ainsi qu'aux retraites et pensions (58 milliards d'euros) dépassent à elles seules le budget total de l'Union européenne.

Autre point de comparaison pour jauger le budget européen : le produit intérieur brut des États membres était de 15 300 milliards d'euros sur l'ensemble des Vingt-Huit en 2017. Les 160 milliards dont dispose Bruxelles ne représentent donc qu'autour de 1 % des richesses produites chaque année par les Vingt-Huit.

Source : Les Décodeurs, « Que représente le budget total de l'Union européenne », *Le Monde*, le 18 mars 2019.

DOCUMENT 3

Taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale européenne entre 2008 et 2024 (en %)



Source : Lafinancepourtous.com, 2024.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

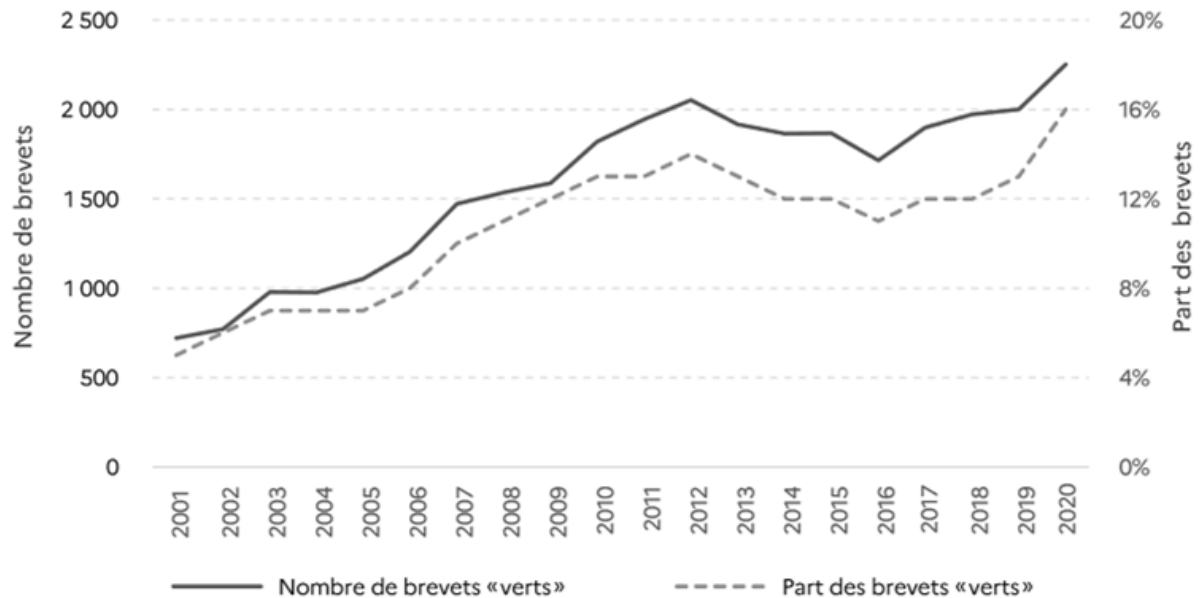
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Vous distinguerez l'approche des classes sociales de Marx de celle de Weber.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Nombre de brevets verts¹ déposés par les entreprises françaises à l'Institut national de la propriété intellectuelle ou à l'Office européen des brevets et part des brevets verts dans le total des brevets déposés (en %)



Source : Valentin LIGNAU, « Le brevet, un instrument de valorisation de la recherche et développement », *Les thémas de la Direction Générale des Entreprises*, 2023.

1. « Brevet vert » : Brevet visant un effet bénéfique sur l'environnement.

Questions :

1. À l'aide de données du document et d'un outil statistique de votre choix, vous caractériserez l'évolution de la part des brevets verts entre 2001 et 2020. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous expliquerez comment l'innovation peut aider à reculer les limites écologiques de la croissance économique. (4 points)

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les configurations et les ressources familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale.

DOCUMENT 1

Dès le début, les habitudes de vie et les codes culturels créent des écarts entre les enfants. Les inégalités matérielles, en termes de logement, d'alimentation, d'accès à la santé et aux loisirs, ont en effet un impact indirect sur leur scolarité. Dormir dans un foyer Sonacotra¹ bruyant, par exemple, génère de la fatigue et met l'enfant dans de mauvaises conditions pour aller à l'école. Il n'est pas le mieux disposé pour être calme, attentif, concentré. Et le fait de ne pas disposer d'une chambre pour lire et jouer a un réel impact sur l'épanouissement de l'enfant. [...]

Dans les familles les plus dotées culturellement, les pratiques langagières aident les enfants à entrer plus aisément dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Car les parents aident leurs enfants à choisir les bons mots, les reprennent systématiquement lorsqu'ils s'expriment mal, leur lisent des histoires... [...]

Les parents ont un rapport à l'école qui dépend de leur propre expérience. S'ils ont eu un rapport malheureux avec la scolarité, s'ils ont eu l'impression d'être en échec, ils auront tendance à projeter cette image négative sur leurs enfants. Dans les familles où l'école est présentée comme un plaisir, les enfants ont un rapport plus intéressé, voire passionné aux activités scolaires.

Source : Delphine Bancaud, interview de Bernard Lahire², « Inégalités précoces : "Dès le début, les habitudes de vie et les codes culturels créent des écarts entre les enfants" », *20 minutes*, le 6 septembre 2019.

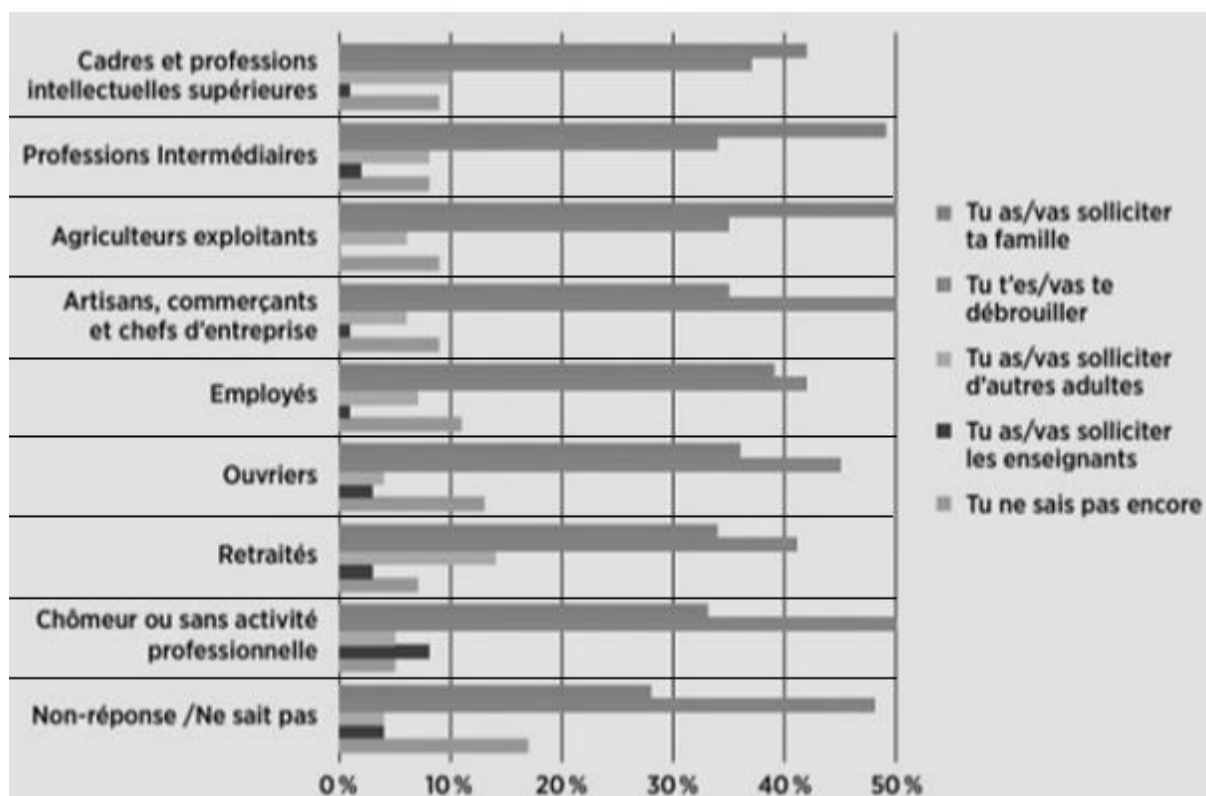
1. Foyer Sonacotra (Société Nationale de Construction de logements pour les TRAvailleurs, aujourd'hui ADOMA) : Foyers de travailleurs migrants, résidences sociales, pensions de famille, centres d'hébergement, centres d'accueil de demandeurs d'asile, aires d'accueil des gens du voyage, etc.

2. Professeur de sociologie à l'École normale supérieure de Lyon, qui a dirigé l'ouvrage *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, 2019.

DOCUMENT 2

Modalités de recherche de stage (en 3ème) selon la catégorie socioprofessionnelle du père du collégien, en 2018

Question posée : « Comment est-ce que tu t'y es pris/tu comptes t'y prendre pour chercher un stage ? »



Champ : 2001 répondants.

Lecture : Parmi les élèves dont le père est ouvrier, 36 % ont ou vont solliciter leur famille. C'est le cas de 42 % des élèves dont le père est cadre.

Source : LERFAS/VIPS, Enquête « Stage de troisième ».

DOCUMENT 3

En 2020, près de quatre millions d'enfants mineurs ont des parents séparés. La part des individus dont les parents se sont séparés a bondi ces dernières décennies, passant de 3 % pour la génération née en 1946 à 15 % pour celle née en 1988. La séparation parentale apparaît ainsi comme un nouvel enjeu de l'effet du milieu familial sur la réussite scolaire et professionnelle de l'individu. Cet effet peut s'opérer à travers différents mécanismes.

D'une part, la séparation parentale peut se traduire par une baisse des ressources monétaires, mais aussi des ressources en temps, disponibles pour être investies dans l'éducation de l'enfant. En effet, la séparation parentale peut se traduire par un accès moindre aux ressources du parent non-gardien (ressources monétaires, en temps, réseau social), ainsi que par la perte des gains liés à la mise en couple comme les complémentarités de production et de consommation. En outre, la séparation peut se traduire par un choc psychologique pour l'enfant, notamment si le niveau de conflit avant la séparation était faible, ce qui peut être associé à une séparation inattendue par l'enfant. [...]

Seules quelques études se sont intéressées au cas français. À partir de l'enquête « jeunes » complémentaire de l'enquête Emploi de l'Insee de 1992 (individus nés entre 1963 et 1974), Archambault montre que la séparation est associée à une probabilité plus faible d'obtenir un diplôme.

Source : Hélène LE FORNER, « Les effets de l'âge à la séparation parentale sur la réussite scolaire et la position sociale », *Éducation et Formations*, août 2022.